



PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME

Liberté
Égalité
Fraternité

Mise à jour le 01/07/22

SUSPENSION DU PERMIS DE CONDUIRE

JE ME SUIS FAIT ARRÊTER ET LES FORCES DE L'ORDRE
M'ONT RETIRÉ LE PERMIS DE CONDUIRE



J'AI REMIS MON PERMIS
AUX FORCES DE L'ORDRE



JE N'AVAIS PAS MON PERMIS SUR
MOI AU MOMENT DU CONTRÔLE

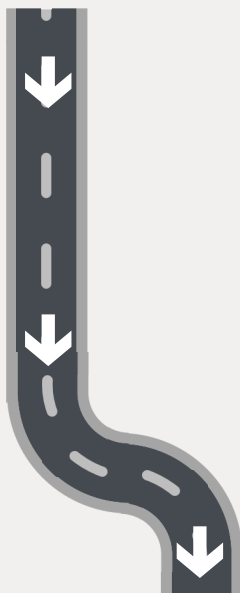


A la suite du
contrôle, je n'ai
plus le droit de
conduire !



LA PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME ME **NOTIFIE LA SUSPENSION DE MON PERMIS PAR L'ENVOI D'UN COURRIER AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

(Suspension effective à la date de remise du courrier ou de sa notification)



JE DISPOSE D'UN DÉLAI DE **8 JOURS** POUR
REMETTRE MON PERMIS DE CONDUIRE EN
MAIN PROPRE AUX FORCES DE L'ORDRE



MON PERMIS EST SUSPENDU POUR UNE DURÉE
DE **2 À 12 MOIS*** SELON L'INFRACTION
(ALCOOLÉMIE, STUPÉFIANTS, VITESSE, ETC...)

*Sous réserve d'une décision judiciaire complémentaire

